



SM d'aménagement de la Moyenne et de la Basse vallée de l'Ognon (Siren : 200034544)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte ouvert
Syndicat à la carte	non
Commune siège	Boulot
Arrondissement	Vesoul
Département	Haute-Saône
Interdépartemental	oui

Date de création

Date de création	05/11/2012
Date d'effet	01/01/2013

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Nombre de sièges dépend de la population
Nom du président	M. Patrick OUDOT

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Parc d'Activités 3 R
Numéro et libellé dans la voie	8 Rue Fred Lipmann
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	70190 BOULOT
Téléphone	03 81 55 02 18
Fax	03 81 57 79 87
Courriel	smambvo@wanadoo.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	21 403
Densité moyenne	46,57

Périmètres

Nombre total de membres : 66

- Dont 54 communes membres :

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
70	Aulx-lès-Cromary (217000363)	166
25	Avilley (212500383)	169
70	Beaumotte-Aubertans (217000595)	453
70	Beaumotte-lès-Pin (217000603)	306
70	Besnans (217000652)	80
25	Bonnal (212500722)	37
70	Bouhans-lès-Montbozon (217000827)	143
70	Boulot (217000843)	687
70	Bresilley (217000926)	202
70	Broye-Aubigny-Montseugny (217001015)	483
70	Brussey (217001023)	277
70	Bussièrès (217001072)	416
70	Buthiers (217001098)	308
70	Cenans (217001130)	125
70	Chambornay-lès-Bellevaux (217001189)	186
70	Chambornay-lès-Pin (217001197)	365
70	Chassey-lès-Montbozon (217001379)	223
70	Chenevrey-et-Morogne (217001502)	306
70	Cirey (217001544)	369
25	Courchapon (212501720)	207
70	Cromary (217001890)	245
39	Dammartin-Marpain (213901887)	340
25	Émagny (212502173)	601
70	Étuz (217002245)	675
25	Jallerange (212503171)	260
70	La Barre (217000504)	104
70	Larians-et-Munans (217002963)	256
70	Loulans-Verchamp (217003094)	469
70	Malans (217003276)	136
70	Marnay (217003342)	1 507
70	Maussans (217003359)	68
25	Moncley (212503833)	292
70	Montagney (217003532)	531
25	Montagney-Servigney (212503858)	132
70	Montbozon (217003573)	669
39	Mutigney (213903776)	172
39	Ougney (213903982)	373
39	Pagney (213904022)	346
21	Perrigny-sur-l'Ognon (212104822)	672

70	Perrouse (217004076)	271
70	Pesmes (217004084)	1 121
70	Pin (217004100)	694
25	Rougemont (212505051)	1 199
25	Ruffey-le-Château (212505101)	368
25	Sauvagney (212505366)	189
70	Sornay (217004944)	339
39	Thervay (213905284)	400
70	Thieffrans (217005008)	182
70	Thiénans (217005016)	97
25	Tressandans (212505705)	26
70	Vandelans (217005198)	115
39	Vitreux (213905813)	290
70	Voray-sur-l'Ognon (217005750)	833
70	Vregille (217005784)	175

- Dont 9 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
21	CC Auxonne Pontailier Val de Saône (200070902)	CC
25	CC des Deux Vallées Vertes (200068294)	CC
25	CC du Doubs Baumoisi (242504447)	CC
70	CC du Pays de Montbozon et du Chanois (200041853)	CC
70	CC du Pays de Villersexel (247000714)	CC
70	CC du Pays Riolois (247000706)	CC
70	CC du Val Marnaysien (200041887)	CC
39	CC Jura Nord (243900560)	CC
70	CC Val de Gray (200036549)	CC

- Dont 3 organismes publics :

Organismes adhérant au groupement
DEPARTEMENT DE HAUTE SAONE (227000015)
DEPARTEMENT DU DOUBS (222500019)
DEPARTEMENT DU JURA (223900010)

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 2

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)
Par substitution
- Autres actions environnementales
<i>Le syndicat a pour objet principal la recherche du bon état des milieux aquatiques. Le syndicat est compétent sur son territoire pour les actions suivantes : * La réalisation d'études concourant à une gestion équilibrée et durable des écosystèmes aquatiques et humides, notamment dans les domaines suivants : - L'aménagement hydraulique, - La géomorphologie et le transport solide, - hydrobiologie et la physicochimie, - Les zones humides, - Les enjeux piscicoles et</i>

halieutiques, - La sensibilisation du public aux enjeux de préservation de ces écosystèmes ; * La réalisation des travaux concourant aux enjeux de préservation et de restauration de milieux évoqués ci-dessus. Il est habilité à mener des programmes d'actions dans les domaines suivants : - Entretien et/ou restauration de la végétation rivulaire, - Réhabilitation et préservation des milieux naturels aquatiques (zones humides, frayères), - Stabilisation et protections des berges rendues nécessaires par la proximité d'infrastructures, - Entretien et restauration des ouvrages hydrauliques propriétés du syndicat, et régulation du niveau d'eau dans un souci de gestion des crues et de préservation des écosystèmes, - Acquisition des ouvrages hydrauliques avec le droit d'eau, - Valorisation énergétique des ouvrages propriétés du syndicat (création de microcentrale), - Acquisitions foncières en lien avec l'aménagement de la rivière ou la sauvegarde des milieux aquatiques (zones humides, zones inondables) - Actions d'aménagement raisonné des sites gérés et de sensibilisation du public aux enjeux de préservation de ces milieux, notamment la signalétique, les aménagements liés aux activités piscicoles, halieutiques et à la pratique des sports d'eau vive comme les passes à canoës sur les ouvrages hydrauliques du syndicat. Suite à ces interventions sur le milieu aquatique, le syndicat peut être amené à intervenir par convention dans le cadre d'une déclaration d'intérêt général chez les riverains dans l'objectif de mener une gestion ultérieure des travaux effectués et de pérenniser l'amélioration apportée sur le fonctionnement des hydrosystèmes. Le syndicat peut intervenir auprès des diverses collectivités du bassin versant de l'Ognon qui ont pris la compétence ruisseaux pour apporter une assistance et un rôle de conseil dans le respect du code des marchés publics.

Par substitution

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2019 - millésimée 2016)